

Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*, Sommier & Levier, 1895)



PROVENANCE

La berce du Caucase est originaire de la région du Caucase, se situant sur les territoires de Russie, de Géorgie et d'Azerbaïdjan.



TYPE D'INTRODUCTION

Elle a été introduite volontairement par l'Homme au XIX^{ème} siècle pour ses qualités ornementales et s'est échappée des parcs et jardins où elle a été plantée initialement.



SITUATION EN FRANCE

L'espèce est présente dans le Nord et l'Est du territoire et s'avère particulièrement abondante dans les Alpes et les Hauts-de-France. Elle a été placée sur la liste des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes par l'Union Européenne en 2017.

QUEL IMPACT SUR LA SANTÉ ?

La berce du Caucase représente un risque sanitaire grave. En effet, le contact avec la sève de la plante peut provoquer des brûlures pouvant aller jusqu'au 2^{ème} degré. Cette réaction est due à la présence de substances photosensibles (des furocoumarines) dans la sève de la plante qui réagissent lors d'une exposition à la lumière.

QUELLES PERSONNES SENSIBLES ?

Tout le monde est sensible à la sève de cette plante. Cependant, les personnes les plus exposées sont les agents de terrain, qui se retrouvent parfois confrontés directement à la gestion de cette plante sans avoir les informations ou l'équipement de protection nécessaires, et les enfants, tentés d'utiliser les grandes tiges creuses comme sarbacane, longue-vue...

QUELLE GESTION POUR ÉVITER SA PROLIFÉRATION ?

Lorsque la présence de la plante est soupçonnée, un signalement auprès de FREDON Grand Est permettra de confirmer l'espèce et de connaître les consignes de gestion. Une gestion adaptée doit alors être réalisée en prenant toutes les précautions nécessaires. En effet, toute intervention sur la plante doit être effectuée en protégeant toutes les parties du corps, sans oublier le visage. Après intervention, les outils doivent être bien rincés à l'eau. Les équipements de protection, selon leur nature, seront également lavés ou jetés. En cas de contact avec la sève, rincez abondamment à l'eau claire et consultez rapidement un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

> Sur de petites surfaces

La gestion de plants en petit nombre (berce isolée ou massif de moins de 50 individus) peut se faire par arrachage de la plante, ou coupe de celle-ci sous le collet. L'idéal est de végétaliser la zone avec un couvert végétal dense après gestion de la berce, pour empêcher sa repousse.

> Empêcher la dissémination

Pour limiter la propagation de l'espèce, il faut éviter la production de graines, en coupant les ombelles. Le transport de terre d'une zone contaminée est à proscrire. Les racines coupées doivent être évacuées pour une incinération.

> Sur de grandes surfaces

Sur des massifs comprenant plus de 50 individus, la gestion manuelle devient plus laborieuse et chronophage. Il faut alors réaliser une fauche répétée pour épuiser la plante, soit mécaniquement, soit par pâturage en début de végétation par des animaux à peau pigmentée.



DONNÉES CHIFFRÉES

358

cas de phytodermatites répertoriés en France entre 2009 et 2015 (ANSES)

1.000.000

d'euros de coût sanitaire en Allemagne par an (Reinhardt et al., 2003)



Action pilotée par FREDON Grand Est avec l'appui financier de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement III

Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*, Sommier & Levier, 1895)

Hauteur :
2 à 4 m



Floraison blanche en grandes ombelles

Feuilles très découpées et très larges, pouvant atteindre 1 m

Bouton floral non éclos

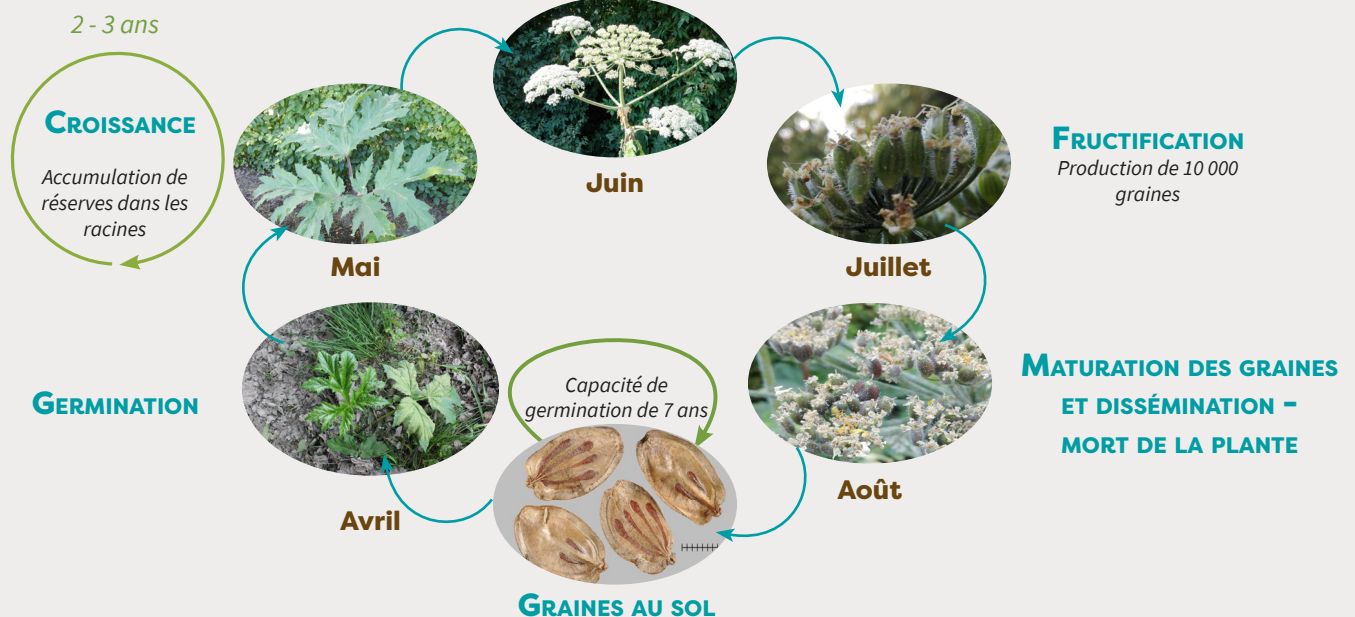
Tige creuse maculée de taches pourpres, mesurant jusqu'à 10 cm de diamètre

©Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin

CYCLE BIOLOGIQUE

FLORAISON (OMBELLES)

Floraison la 3^{ème} ou 4^{ème} année



Action pilotée par FREDON Grand Est avec l'appui financier de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement III